

ARRONDISSEMENT
D'ARGELÈS-GAZOST

MAIRIE
DE JARRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JARRET

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MUR Ange, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	VOTES	
Nombre de conseillers présents : 11	Pour :	11
Nombre de conseillers votants : 11	Contre :	0
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2020		
Date d'affichage de la présente délibération : 09/11/2020		

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick OTT Jérémy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Absents excusés : Néant

Monsieur DIAS Francis est élu secrétaire de séance.

OBJET : Négociation d'emprunts. 2020-DE-036

La trésorerie de Lourdes nous a établi une étude de valorisation financière et fiscale sur 2019 afin de mieux appréhender la situation financière de la Commune et ses marges avant la programmation des investissements (projets) sur 2021. Il a été également listé des préconisations possibles qu'il convient de suivre et de mettre en œuvre pour améliorer les finances. Ainsi il est proposé de renégocier deux emprunts :

- l'un souscrit avec la Banque Populaire s'achevant en 2031 avec un taux à 3.44.
- l'autre avec le crédit agricole s'achevant en 2041 avec un taux de 4.20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....

Le Maire, Ange MUR.

